Image not found or type unknown

SOS changement de statut étudiant salarié

Par **systeme1**, le **12/08/2011** à **11:19**

BONJOUR

JE SUIS ETUDIANT ETRANGER ,titulaire d'un diplôme d'ingénieur en informatique et l'entreprise que j'ai effectué mon stage etde fin d'étude situé a paris ,m'a proposé un Contrat CDD de 6 mois avec un salaire de 28k et une promesse de CDI après la fin du 1ère contrat , le problème que mon titre séjour va expiré le 31/09/2011 . et je sais pas koi faire

Par **Domil**, le **12/08/2011** à **14:31**

C'est à l'entreprise de faire des démarches pour prouver qu'ils n'ont pas pu trouver quelqu'un en France pour cet emploi

Par **systeme1**, le **12/08/2011** à **14:47**

merci pour la réponse . comme si une petite boite mon chef m'a demandé de commencer les démarches seul je sais pas est ce que je vais prendre le risque en cas de refus de titre. séjour

j'ai une question comment peuvent prouver qu'ils n'ont pas pu trouver quelqu'un ??

Merci

Par **Domil**, le **12/08/2011** à **14:52**

Ils doivent avoir mis une annonce au pole emploi, puis avoir une attestation comme quoi, il n'y a aucun candidat pour ce poste, de la part de pole emploi.
Sans cette attestation, vos démarches ne peuvent commencer

En sus, ils doivent vous proposer les mêmes conditions dites normales dans ce secteur pour cet emploi (si par exemple, il n'est pas d'usage de faire un CDD, ou que le salaire est trop bas, ça ne passera pas)

Par **systeme1**, le **12/08/2011** à **15:16**

ils doivent attendre combien de temps pour retirer l'attestation ?est ce que je prend le risque en cas de refus de la demande ?

Par **Domil**, le **12/08/2011** à **15:35**

Le délai, je ne sais pas, qu'ils voient avec pole emploi
Mais vous travaillez déjà illégalement pour eux ?

Par **systeme1**, le **12/08/2011** à **15:38**

non je suis en stage de fin d’étude .je pense que préférable que je ferai une inscription à l 'université on cas de refus .

Par **Domil**, le **12/08/2011** à **16:30**

ça sera sans doute trop tard. Si vous entamez les démarches, les dates d'inscription seront largement dépassées quand vous aurez la réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés